

Charte pour l'enseignement du REIKI USUI.

1) But de la charte.

- 1.1) Etablir et maintenir des normes minimum d'enseignement, d'éthique et de pratique des maîtres enseignants de la Fédération Francophone de Reiki Usui et de leurs relations avec le grand public.
- 1.2) Cette charte peut être complétée par les maîtres enseignants ou leurs organisations à condition que les clauses complémentaires ne soient pas en contradiction avec les clauses de cette charte.
- 1.3) Les Membres Adhérents peuvent, dans toute communication professionnelle les concernant, faire état de leur engagement écrit à respecter la charte de la Fédération Francophone de Reiki Usui et utiliser le Logo déposé. ®
- 1.4) Cette charte est en développement constant et peut évoluer si nécessaire en accord avec les membres de la Fédération Francophone de Reiki Usui.

2) Maître enseignant.

- 2.1) J'ai une filiation au niveau de l'enseignement et des initiations du Reiki avec son initiateur Mikao Usui.
- 2.2) Je respecte la charte de la Fédération Francophone de Reiki Usui.
- 2.3) Je me conforme aux règles fiscales et droits du pays où je pratique.
- 2.4) Je me tiens régulièrement informé de l'évolution dans mon domaine et si nécessaire je complète ma formation.
- 2.5) Ma qualité de maître enseignant indique seulement ma capacité à transmettre le Reiki à d'autres personnes et à pouvoir les guider dans l'utilisation de cette énergie.

3) Relation avec les élèves

- 3.1) Pour avoir été enseigné moi-même jusqu'à la maîtrise, je transmets dans mon enseignement toutes les évolutions et approches que j'ai intégrées à ma pratique et en indique les provenances.
- 3.2) J'accorde une grande valeur à l'apprentissage par l'expérience et par l'intuition plutôt que par l'enseignement d'une autorité.
- 3.3) Je reste à l'écoute de chacun et s'il le souhaite leur accorde mon aide dans leur pratique du Reiki.
- 3.4) Je ne présente pas le Reiki comme panacée universelle mais comme un outil énergétique, d'ouverture et d'évolution personnelle.
- 3.5) Je garde confidentielles les informations reçues de mes élèves, quelle qu'en soit leur nature.
- 3.6) J'informe clairement des tarifs pratiqués pour les formations, ateliers et initiations. Je donne toutes les précisions concernant les stages (contenu, durée, coût, etc.) à toute personne qui me le demanderait.
- 3.7) Le Reiki n'est pas un traitement médical mais un renforcement énergétique et ne dispense en aucun cas du suivi médical. J'encourage donc mes élèves à suivre leur traitement médical quel qu'il soit.
- 3.8) Je respecte l'indépendance de mes élèves dans leurs choix d'enseignant et d'école.
- 3.9) Je respecte les bonnes mœurs et ne demanderais jamais à mes élèves des actions contraires à la morale.

4) Recours.

Toute organisation ou personne peut recourir volontairement auprès de la Fédération Francophone de Reiki Usui en cas de manquement évident aux règles inscrites dans cette charte ou de conflit non réglé avec un Maître enseignant inscrit à la Fédération Francophone de Reiki Usui.

5) Formation.

Je m'engage :

- A respecter un délai de 3 mois ou plus entre le 1° degré et le 2° degré et de 9 mois ou plus entre le 2° degré et le 3A degré, et de douze mois entre le 3A et le 3B ou 21 mois entre le 2° degré et la maîtrise d'enseignant ou plus pour chacun de mes stagiaires.
- A ce que toutes mes formations soient réalisées en présence de mes élèves et à ne pas faire d'initiation à distance.
- A fournir un support de cours reprenant le contenu de la formation.
- A transmettre les initiations de mon école nécessaires pour les niveaux concernés.
- A enseigner les protocoles de base pour que l'élève puisse utiliser cette énergie suivant son niveau.
- A l'accompagner et l'aider dans sa pratique en Reiki.

Validé à Toulouse le 15-11-2008

Fait à :

Le :

Votre Nom et Prénom en clair suivis par « Lu et approuvé » suivi de votre signature.